

édito

Continuons à faire grandir la dynamique pour faire reculer le gouvernement

Le 27 mai a été une grande journée de mobilisation. Plus d'un million de manifestants ont fait entendre leur voix pour que, face aux propositions du gouvernement, de véritables solutions pérennes soient apportées au financement de la retraite par répartition, dans le respect de l'âge légal de départ à 60 ans.

L'ampleur de la mobilisation commence à ébranler le gouvernement qui appelle le patronat à la rescousse. Après Sarkozy, Laurence Parisot explique aux Français à quel point la retraite à 60 ans est mauvaise... pour les profits des entreprises.

Dans le même temps, une grande majorité des Français s'oppose aux grands principes de la réforme du gouvernement, 14 % seulement acceptant la perspective d'une augmentation de l'âge légal.

Même si le calendrier du gouvernement se précise (sortie du texte vers le 16 juin, conseil des ministres le 13 juillet, parlement à partir du 7 septembre), nous sommes en mesure de faire reculer le gouvernement et de faire retirer le texte.

Pour ce faire, toute la CGT doit être sur le pont, syndicats, structures territoriales et professionnelles, confédération... Pour faire grandir la mobilisation et dépasser le million le 24 juin, nous devons aller au contact des français, salariés, actifs et retraités, dans le public et dans le privé, auprès des jeunes et des seniors, etc.

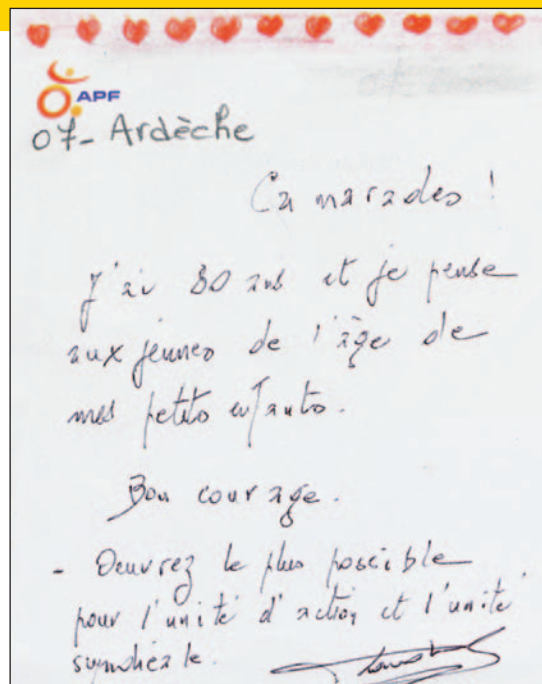
Montrer la détermination des salariés, c'est aussi faire remonter en masse les cartes pétition signées, pour le premier dépôt au ministère qui aura lieu le 9 juin par le CCN, et tout au long de l'été.

Partout, dans les entreprises, débattons avec les salariés, pour faire du 24 juin une journée de mobilisation massive qui amène le gouvernement à entendre et prendre en compte les propositions de la CGT !

La permanence confédérale
Chantal Petitjean et Paul Fourier

déploiement

Parmi les 1 500 pétitions individuelles qui arrivent chaque jour par courrier à la confédération, beaucoup d'expression de soutien et de sympathie comme le message intergénérationnel ci-dessous.



construction unitaire

Confédération européenne des syndicats (CES)

« Non aux coupes sombres, oui à plus de croissance » - Journée européenne d'action.

La Confédération européenne des syndicats (CES) organisera une journée européenne d'action le 29 septembre pour coïncider avec le Conseil européen des affaires économiques et financières.

La CES organisera une mobilisation européenne en réponse à un mouvement collectif des gouvernements européens vers une diminution des dépenses publiques, à savoir l'emploi, les salaires et les pensions, à un moment où l'économie européenne reste fragile, vulnérable et en proie à une nouvelle récession. Cette réaction consistera en une grande manifestation à Bruxelles. Mais en même temps, la CES demande à ses affiliés de s'impliquer un maximum dans des actions collectives dans tous les pays de l'Union européenne. Ces actions pourraient prendre la forme d'arrêts de travail, de manifestations, de rencontres avec les ministres des finances des gouvernements, etc.

La CES soutient également la journée mondiale du travail décent organisée par la Confédération syndicale internationale (CSI) le 7 octobre.

Les retraités gagnent plus que les actifs...

Extraits d'une contribution d'Henri Sterdyniak, économiste à l'OFCE, dans Le Monde, en réponse à Olivier Ferrand, président de Terra Nova.

« Selon Olivier Ferrand, on peut faire payer les retraités, car leur niveau de vie est nettement supérieur à celui des actifs ». Pour les hommes, la retraite moyenne serait supérieure au salaire moyen. Mais il compare une retraite brute (avant CSG) à un revenu salarial moyen net (après CSG), qui mélange temps plein et temps partiel. En fait, en 2007, selon l'enquête « Revenus » de l'Insee, le revenu salarial net moyen des actifs de 20 à 60 ans est de 1 758 euros par mois ; la pension nette moyenne des plus de 60 ans est de 1 315 euros par mois. La pension moyenne représente donc 75 % du salaire moyen.

De même, le président de Terra Nova prétend que le niveau de vie des retraités représente 106 % de celui des actifs, et même 140 % de celui des actifs de moins de 55 ans. En fait, selon l'enquête « Revenus » de 2007, le niveau de vie des retraités est équivalent à celui de la population totale (102 % en moyenne, 100 % en médiane), inférieur à celui des actifs, y compris chômeurs (96 % en moyenne, 92 % en médiane) et à celui des actifs occupés (93 % en moyenne, 90 % en médiane). Le niveau de vie des retraités est juste égal à celui des actifs de moins de 55 ans (en moyenne).

Certes, la prise en compte des loyers imputés augmenterait de 3 % le niveau relatif de revenu des retraités (qui sont plus souvent propriétaires de leur logement). Mais, en sens inverse, les chiffres moyens sont trompeurs.

En effet, le vieillissement de la population fait que les revenus financiers des grandes familles capitalistes se concentrent chez des personnes âgées et se retrouvent donc dans la moyenne des revenus des personnes de plus de 65 ans, ce qui est peu pertinent pour juger du niveau de vie des salariés retraités. Au total, le revenu (y compris loyers imputés) des retraités est de l'ordre de 95 % de celui des actifs (y compris chômeurs). Ce n'est scandaleux ni dans un sens ni dans l'autre. »

Neuf établissements en grève pour les salaires - Cliniques privées de Montpellier

Les salariés des neuf cliniques privées de Montpellier sont en grève depuis le 25 mai. Ils réclament une augmentation de 10 % de la valeur du point d'indice, tandis que certains de leurs employeurs ne leur proposent que 1,6 % pour 2010. Conséquence de la grève, les établissements sont fermés aux admissions sauf en obstétrique pour les cliniques Saint Roch et Clémentville.

Aujourd'hui, 200 salariés ont campé toute la journée devant la préfecture et ont obtenu une rencontre avec le Préfet. Le Préfet s'est engagé à intervenir auprès des groupes propriétaires de ces établissements de santé (Générale de Santé, Medi Partenaire, Clinéa Orpéa, Oc Santé, Clinipôle) pour qu'ils ouvrent des négociations sur les salaires. Il n'envisage sa médiation qu'en cas de blocage ou d'enlèvement du mouvement. Il s'est aussi engagé à revoir le contexte des réquisitions. Les délégués syndicaux ayant dénoncé, comme à l'Agence Régionale de Santé le 28 mai 2010, les irrégularités et entrave au droit de grève des directions ainsi que l'activité parfois quasi normale présente sur les établissements. Le Préfet a confirmé qu'aucune fermeture d'établissement n'était à l'ordre du jour.

Wincanton

Le 12 mai. Pratiquement à 100 % les 38 salariés en CDI, présents ce jour-là (y compris les Etams), du site logistique Wincanton de Caudebec les Elbeuf, se sont mis en grève, avec leur syndicat CGT, pour l'augmentation de salaires. Ils réclamaient 50 € d'augmentation, refus de la direction de NAO spéciale au site de Caudebec, elle

proposait 23 € sous forme de prime : refus du personnel. Elle propose 28 €. Menace de blocage du site, la direction propose, alors 40 €, avec un engagement écrit de ne pas remettre en cause l'existant. **Ce qui porte la prime à 127 €.** Consultation du personnel en grève, acceptation, les heures de grèves sont également payées. **Deux adhésions de réalisées.** La lutte paye et le renforcement à la CGT également.

Haut Rhin : emploi

Mulhouse, le 31 mai 2010, les salariés de l'usine chimique Clariant de Huningue (Haut-Rhin) ont bloqué lundi matin plusieurs axes de circulation à la frontière franco-suisse pour sensibiliser la population à la fermeture programmée de leur site de 260 personnes.

Les manifestants ont organisé des barrages filtrants à six postes frontières (cinq vers la Suisse et un vers l'Allemagne) et à la principale entrée/sortie d'autoroute française vers la Suisse, a indiqué l'intersyndicale CGT / CFDT du site.

Ils ont récolté 3 400 signatures d'automobilistes pour leur pétition contre la fermeture de l'entreprises, a précisé la section CGT.

Par ces actions, les salariés entendent « faire pression » sur leur direction alors que démarre ce lundi à Huningue le dernier round des négociations sur les mesures accompagnant la fermeture prévue l'année prochaine, a rappelé la CGT.

L'intersyndicale demande des garanties de « maintien de l'emploi » grâce aux reclassements et des indemnités de départ « acceptables », dont le montant doit être discuté à partir de lundi.